

cord général sur les tarifs douaniers et le commerce en la remplaçant par autre chose. Contrairement au conseil donné par la Commission Macdonald, qui demandait au Canada de conserver le GATT comme principal accord international.

Honorables sénateurs, cet accord fourmille de recoins secrets et je dois dire que je suis d'accord avec le sénateur Perrault concernant la vitesse à laquelle on force le Parlement à adopter ce changement fondamental à notre approche commerciale—à celle qui avait été mise au point depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Voici que nous sommes ici ce vendredi après-midi qui précède la fin de semaine du Nouvel An et il est près de 2 heures—le pistolet dans le dos pourrait-on dire, pour que tout soit emballé dans les quelques minutes qui suivent, et c'est vraiment inadmissible. Je ne pense pas que pareille chose se soit jamais produite au Canada auparavant. Et pour bien le faire voir, je dois dire que le gouvernement a tout à fait perdu de vue le fait que les parlements ne fonctionnent qu'avec la collaboration de tous les intéressés.

**Le sénateur Bosa:** Par consensus.

**Le sénateur Stollery:** Comme le dit le sénateur Bosa, il ne fonctionne que par consensus.

Je me souviens du conseil donné il y a plusieurs années par mon chef le sénateur MacEachen quand il nous disait—et il ne s'agissait pas d'une observation politique, sénateur Murray, c'était une observation faite à propos du Parlement—que le Parlement fonctionne du commun accord de ses membres. Voilà ce qui distingue le Canada des pays qui de toute leur histoire n'ont jamais su faire fonctionner un parlement. Ils n'ont jamais compris que cela exige un consensus général de la part des parlementaires. Parce que, du premier jour où il a été élu, le gouvernement a tellement fait violence à ce consensus comme tous les membres le constatent, le consensus s'est dégradé. Honorables sénateurs, l'accord fourmille de recoins secrets et il est malheureux que l'imposition de ce malheureux délai ne nous laisse pas le temps de mieux les examiner, dans l'intérêt du pays.

Il y a par exemple au chapitre 15, qui concerne les autorisations de séjour temporaire pour gens d'affaires, une liste de professions. Nous avons tous compris que cette liste de professions, la nécessité que les membres de ces professions se déplacent entre le Canada et les États-Unis, sont affaire de commerce. Nous avons compris qu'il y aurait par exemple des gens vendant telle ou telle chose, offrant tel ou tel service, qui pour une raison quelconque seraient obligés de séjourner plus de quelques heures ou quelques jours au Canada, d'où la nécessité de cet article. Mais quand on examine soigneusement le chapitre 15, on constate qu'il y a une longue liste de professions: dentistes, infirmières, vétérinaires, enseignants, professeurs d'université. Suivant les témoignages que nous avons entendus, ces personnes seront autorisées à venir au Canada pour des durées allant jusqu'à deux ans. Les témoins du gouvernement nous ont dit que ces personnes pourraient venir remplacer par exemple un professeur canadien en congé sabbatique. L'Accord de libre-échange les soustrairait entièrement à l'application des dispositions et règlements de la Loi de l'immigration.

On constate sans grandes difficultés qu'il s'agit de plus en plus d'un accord intellectuel et non d'un simple accord com-

[Le sénateur Stollery.]

mercial. Par cet article, nous accordons aux Américains qui appartiennent à ces professions des droits que nous refusons aux ressortissants de tous les autres pays du monde. Si j'appartenais au monde universitaire, honorables sénateurs, cet article de l'Accord de libre-échange m'inquiéterait grandement.

Le plus grand acte de foi de cette année où il s'agissait de croire ou de ne pas croire consiste à dire que lundi ou mardi, peu importe, nous aurons un accord de libre-échange, alors qu'en réalité ce qui va entrer en vigueur la semaine prochaine c'est un schéma d'accord de libre-échange. Ce qui décidera de l'accord véritable, honorables sénateurs, ce sont les cinq à sept années qui viennent, au cours desquelles sera tranchée la question des subventions.

Je vous renvoie à une observation faite à la page 286 du rapport de la Commission Macdonald où il est dit:

Les États-Unis, quant à eux, jugent nécessaire d'établir des règles qui sanctionnent les gouvernements tentés d'intervenir dans leur économie pour atteindre des objectifs politiques ou sociaux particuliers.

● (1350)

Aucun représentant n'a fait allusion à cela au cours de la dernière année. C'est d'autant plus important que va commencer en janvier la période de cinq à sept ans au cours de laquelle on établira, en fait, ce qui est et ce qui n'est pas une subvention.

Les membres du gouvernement, les partisans du gouvernement et les partisans de l'accord ne semblent pas s'inquiéter du sort de nos divers programmes sociaux et médicaux et du fait que les Américains n'ont pas de programme national d'assurance-chômage. Je prends l'exemple de l'assurance-chômage et de l'assurance-maladie parce que ce sont les deux programmes les plus en vue, ceux que nous connaissons tous, mais il existe une foule d'autres programmes et il ne fait aucun doute que leur avenir n'est pas réglé avec l'adoption de cet accord. L'avenir de ces programmes va se décider au cours des cinq à sept prochaines années. Comment le gouvernement réagit-il à ce problème? Il a créé le comité d'adaptation de Grandpré, qui va clore ses travaux en mai, avant même que ne se pose le problème de l'adaptation de la main-d'oeuvre. Comment ce problème peut-il se présenter avant que la question des subventions ne soit réglée de façon générale, soit avant cinq à sept ans? Et pourtant, le gouvernement a créé un comité, une espèce de comité à la noix, qui va clore ses travaux en mai, avant même que le problème ne se pose.

Or, honorables sénateurs, je dois dire que non seulement je suis un sceptique parmi les croyants qui appuient le gouvernement actuel, mais encore que le rôle joué par les entreprises canadiennes dans ce débat m'a rendu encore plus sceptique. Je comprends que c'est la fin de la semaine, mais j'ai bel et bien obtenu des statistiques commerciales lorsque j'ai songé à présenter quelques observations ici, en cette fin d'après-midi du vendredi. J'en ai perdu beaucoup de respect pour le secteur des entreprises, honorables sénateurs. Au cours de la campagne électorale, les entreprises se sont livrées à des activités telles, au Canada, qu'elles m'ont fait penser au seul régime autocratique qui permette à des entreprises de mener des campagnes massives au nom de son dictateur, soit celui du Chili, où le milieu des affaires a défendu les intérêts du général Pinochet au cours du récent plébiscite, que j'ai eu la chance d'observer.